

Tunis, le 11 août 2020

Des organisations des droits de l'homme condamnent l'emprisonnement du journaliste algérien Khaled Drareni et appellent à sa libération

Un tribunal algérien a condamné hier 10 août le journaliste Khaled Drareni à une lourde peine de prison de trois ans ferme et une amende de 50 mille dinars algériens pour incitation à attroupement et atteinte à l'unité nationale, alors que les activistes Samir Benlarbi et Slimane Hamitouch ont quant à eux écopé de deux ans d'emprisonnement dont quatre mois ferme.

Le Président algérien Abdelmajid Tebboune qui a déjà condamné le journaliste Khaled Drareni dans un entretien télévisé diffusé le 2 mai 2020, s'est placé du côté de l'accusation et a jugé d'avance le journaliste, ce qui constitue une ingérence et une instrumentalisation de la justice. Cette condamnation injuste en est le reflet.

Ce verdict qui a choqué les journalistes et tous ceux qui œuvrent pour la liberté d'expression et des libertés en général est en contradiction avec les engagements internationaux signés par l'Algérie en matière de protection des droits et des libertés ; il envoie un message négatif et un signe qui ne font pas honneur aux nouvelles autorités algériennes et aux promesses faites pour l'établissement d'un environnement meilleur pour la liberté de presse et d'expression, alors que la quasi majorité des observateurs s'accordent sur le fait que la liberté de presse et d'expression constitue une condition nécessaire au processus démocratique auquel aspire le peuple algérien, clairement exprimé par les algériens et les algériennes tout au long du Hirak populaire et pacifique qui a fasciné le monde entier, et que toute atteinte contre la liberté de presse à travers les restrictions et les poursuites judiciaires ne fait qu'entraver le processus démocratique.

Les organisations des droits de l'homme et de presse et les organisations syndicales signataires de ce communiqué expriment leurs préoccupations par rapport aux persécutions, poursuites et arrestations qui ciblent depuis des mois plusieurs journalistes, bloggeurs, et activistes algériens, et considèrent ce verdict injuste et contraire aux normes internationales des procès équitables, et appellent à son annulation car fondé seulement sur des considérations politiques qui visent à museler le journaliste Khaled Drareni et tous les journalistes, bloggeurs et activistes critiques et à pénaliser la liberté d'expression et de presse en Algérie.

Ces organisations réitèrent leur totale solidarité avec le journaliste Khaled Drareni et insistent sur son droit de pouvoir travailler en toute liberté, et réclament sa libération immédiate sans condition et sans restrictions, car le milieu naturel pour Khaled est la salle de rédaction avec ses collègues journalistes et non au fond d'une cellule de prison.

Comme elles appellent à libérer tous les journalistes, bloggeurs et activistes algériens emprisonnés et à annuler les condamnations injustes dont ils font l'objet dans l'accomplissement de leurs missions ou de l'exercice de leur droit à la liberté d'expression.

Khaled Dradreni représente un modèle pour les journalistes œuvrant et engagés en faveur des libertés, et cette condamnation injuste à son encontre nécessite une action collective et commune.

Organisations signataires :

- Syndicat National des Journalistes Tunisiens
- Reporters Sans Frontières
- ARTICLE 19
- Fédération Tunisienne des Directeurs des Journaux
- Fédération Générale de l'Information relevant de l'UGTT
- Association Vigilance pour la démocratie et l'Etat Civique
- Association Tunisienne du Journalisme Presse d'Investigation
- Union Internationale de la Presse Francophone – Bureau de Tunis
- L' Union Tunisienne des Mmédias Associatifs
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates
- Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux
- Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement
- Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie
- DAMJ - Association Tunisienne pour la Justice et l'Egalité
- Centre de soutien à la transition démocratique et aux droits de l'homme
- Association Tunisienne de Prévention Positive
- Organisation contre la Torture en Tunisie

- Association pour la Promotion du Droit à la Différence
- Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme
- Al Bawsala
- Groupe Tawhida Ben Cheikh
- No Peace without Justice
- Association Perspectives – l'Ouvrier Tunisien
- L'association CDCMIR :(Association Citoyenneté, Développement, Cultures & Migrations Des Deux Rives)
- L'Association Arts et Cultures des deux Rives (ACDR)
- L'association Création et Créativité pour le Développement et l'Embauche (CCDE)
- L'Union des Diplômés Chômeurs
- L'Union générale des étudiants de Tunisie
- Coalition Tunisienne contre la Peine de Mort
- Union des Ecrivains Tunisiens Libres
- L'Association tunisienne de défense des valeurs universitaire
- Association Pour la Préservation de la Mémoire et la Réhabilitation des victimes de la Tyrannie
- L'organisation 23/10 Pour la Promotion du Processus Démocratique
- Association des Tunisiens en France